



**MÉ MORANDUM D'ENTENTE SUR  
LA CONSERVATION DES  
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS3/Decisions

14 décembre 2018

3<sup>e</sup> Réunion des Signataires  
Monaco, 10 – 14 décembre 2018

**DÉCISIONS DE LA RÉUNION**

**Élection du Bureau**

1. Les Signataires ont élu Robert Calcagno (Monaco) au poste de Président et David Hogan (USA) au poste de Vice-Président.

**Comité de vérification des pouvoirs**

2. Le Royaume-Uni a été élu en tant que Président du Comité de vérification des pouvoirs, les autres membres étant les Comores, le Costa Rica, la Nouvelle-Zélande, les Émirats arabes unis et les États-Unis. Sur les 32 Signataires présents à la réunion, 25 pouvoirs ont été acceptés. Le quorum a donc été atteint.

**Admission des observateurs**

3. Tous les observateurs présents ont été admis à la session.

**Amendements à l'Annexe 1 du MdE Requins**

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.1](#)

4. Les Signataires ont convenu d'ajouter les huit nouvelles espèces de requins et de raies suivantes à l'Annexe 1 :
  - Requin de sable/ sombre (*Carcharhinus obscurus*)
  - Requin océanique (*Carcharhinus longimanus*)
  - Requin marteau commun (*Sphyrna zygaena*)
  - Ange de mer (*Squatina squatina*)
  - *Rhynchobatus australiae*
  - *Rhynchobatus djiddensis*
  - *Rhynchobatus laevis*
  - Raie guitare commune (*Rhinobatos rhinobatos*)

5. L'Ange de mer a été ajouté à titre « exceptionnel », malgré la conclusion du Comité consultatif (AC) selon laquelle l'espèce ne répondait pas aux critères. Les Signataires ont souligné que cette décision et ce processus ne devraient pas créer un précédent pour les futures décisions d'inscription prises par les MOS.
6. Les Signataires ont reconnu le très mauvais état de la population et l'urgence d'agir. En outre, de nouvelles informations indiquant que les anges de mer pourraient traverser les frontières juridictionnelles nationales dans la partie orientale de l'aire de répartition de l'espèce en Méditerranée ont été prises en compte.
7. Les Signataires ont décidé que le requin bleu (*Prionace glauca*) ne serait pas inclus dans l'Annexe 1 du MdE Requins car il a été constaté qu'il ne répondait pas aux critères d'inscription. La Réunion a recommandé que les Signataires puissent souhaiter soumettre à nouveau à la MOS4 la proposition du requin bleu pour inclusion, si de nouvelles preuves indiquent que le statut est défavorable.

### **Modification de la liste des espèces**

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.2](#)

8. La réunion a amendé le document CMS/Sharks/Outcome 1.4 « *Modification de la liste des espèces (Annexe 1) du MdE* » et a adopté, avec des modifications mineures aux fins du MdE, le nouveau format pour les propositions d'inscription, qui avait été adopté par la CMS COP12 en 2017.
9. Les Signataires ont convenu d'une définition plus détaillée du terme "migratoire", qui est l'un des deux critères d'inscription. En outre, une disposition permettant l'inclusion d'espèces semblables a été incluse dans le document.
10. Le nouveau format des propositions d'inscription est présenté dans l'Annexe du document.

### **Rapports nationaux**

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.11](#)

11. La réunion a créé un groupe de travail intersessions pour développer davantage le système national de rapports et le mandat du groupe a été adopté.
12. Ce groupe sera présidé par les États-Unis et l'Australie. Les Signataires et partenaires coopérants suivants sont membres du groupe : Afrique du Sud, Brésil, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, Madagascar, Mauritanie, Nouvelle-Zélande, Sénégal, Union européenne et ses États membres, H.S.I., Sharks Advocates International.

### **Mesures de conservation spécifiques à l'espèce**

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.12](#)

13. La Réunion a créé un Groupe de travail intersessions (GTI - Mesures de conservation) et a adopté un mandat pour guider ses travaux. L'objectif du GTI est d'examiner et de finaliser les fiches d'information sur les espèces, y compris des suggestions pour des mesures de conservation.

14. Le GTI est ouvert à la participation et travaille à distance sous la présidence de John Carlson (Président du Comité consultatif), avec le soutien de l'Afrique du Sud.

### **Conservation des habitats**

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.3](#)

15. Les recommandations du Comité consultatif sur la gestion de l'espace et la mise en œuvre de l'activité 9.1 du Plan de conservation ont été adoptées par les Signataires.

### **Engagement auprès des ORGP**

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.4](#)

16. Il a été convenu par les Signataires de ne pas adopter de stratégie formelle d'engagement. Toutefois, des orientations générales auxquelles le Secrétariat et les Signataires peuvent se référer ont été adoptées.

### **Stratégie de communication et de sensibilisation**

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.5](#)

17. Une stratégie qui a été élaborée par le groupe de travail intersessions précédent (GTI – StratCom) a été adoptée par les Signataires. Il a été convenu par consensus que l'affiliation du MdE Requins avec sa Convention mère devrait être visible lors de la communication sur le MdE, ses objectifs et ses activités.

### **Stratégie de renforcement des capacités**

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.6](#)

18. La Réunion a adopté une stratégie de renforcement des capacités pour le MdE visant à aider les Signataires à mettre en œuvre le MdE et son Plan de conservation. Les activités, qui ont été recommandées par le Comité Consultatif sur la base des résultats d'une enquête auprès des Signataires, ont été approuvées sans modification. La mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités serait subordonnée au succès de la collecte de fonds par le Secrétariat, les Signataires et les Partenaires coopérants.

### **Comité consultatif**

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.7](#)

19. Le mandat du Comité consultatif a été révisé afin d'assouplir la durée du service de ses membres et d'assurer sa stabilité et sa continuité.
20. Les changements suivants ont été apportés à la composition du comité :
  - L'Afrique nommera prochainement un nouveau membre pour la région Est et Sud.
  - L'Amérique du sud, Centrale et les Caraïbes ont sélectionné Dr Carlos Julio Polo Silva (Université Jorge Tadeo Lozano, Colombie) comme nouveau membre.
  - Toutes les autres régions ont conservé leurs membres actuels pour une nouvelle période.
21. La liste mise à jour des membres du Comité consultatif, y compris leurs coordonnées, peut être consultée sur le [site Web du MdE](#) :

## Partenariats et coopération

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.8](#)

22. Les Signataires ont convenu d'activités pour soutenir la mise en œuvre des Plans d'action concertée suivants, qui ont déjà été adoptés à la COP12 de la CMS :
- Requin-baleine (*Rhincodon typus*)
  - Rayons *mobula* (Mobulidae)
  - Ange de mer (*Squatina squatina*)

## Partenaires coopérants

23. Defenders of Wildlife a été accueilli comme le 12<sup>e</sup> partenaire coopérant du MdE Requins. Deux autres organisations, « Divers For Sharks » et le « Large Marine Vertebrate Research Institute Philippines », qui avaient été admis par procédure écrite avant la réunion, n'étaient pas présents et seront invités à signer le MdE à distance.

## Programme de travail

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.9](#)

24. La Réunion a adopté un Programme de travail (PdT) pour la période triennale (2019-2021) qui vise à guider les Signataires, le Comité consultatif, le Groupe de travail sur la conservation, les partenaires coopérants et le Secrétariat.
25. Sous la présidence de la Mauritanie, un groupe de travail intersessions ouvert (GTI – PdT) a été créé au cours de la réunion afin de développer davantage le programme de travail et d'ajouter des détails aux activités convenues. En particulier, les Signataires ont convenu qu'ils travailleraient également sur la question de l'engagement avec les ORGP dans leurs travaux intersessions. Les Signataires et organisations suivants ont indiqué leur participation au GTI-PdT: Australie, Brésil, États Unis d'Amérique, Monaco, Nouvelle-Zélande, Portugal, Suède, Royaume-Uni, Union européenne, UICN, CITES, FAO, Humane Society International et Humane Society International Australie, IFAW, Shark Advocates, International, et le Manta Trust.

## Questions administratives et budgétaires

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 3.10](#)

26. Les Signataires ont décidé d'un budget qui vise à fournir des ressources adéquates pour le MdE pour la période triennale 2019-2021, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de travail.
27. Les Signataires ont pris note du tableau intitulé « *Barème des contributions volontaires indicatives des Signataires pour la période 2019-2021* » (Annexe 2) et conviennent que le Secrétariat utilisera ce tableau comme base pour demander des contributions volontaires aux Signataires recevant une facture. Les Signataires qui ne souhaitent pas recevoir de facture doivent en informer le Secrétariat. Une lettre de rappel leur sera envoyée sur les contributions volontaires. Une fois qu'un signataire ne souhaite pas recevoir de facture, il reste exclu à moins qu'un avis indiquant le contraire ne soit donné au Secrétariat.

28. Les Signataires peuvent informer le Secrétariat s'ils souhaitent être facturés pour un montant différent de celui indiqué dans le tableau. La date limite pour soumettre ces informations au Secrétariat est le mois de janvier de chaque année.
29. En outre, le mandat du Fonds d'affectation spéciale a été modifié pour inclure des dispositions relatives aux paiements au Fonds d'affectation spéciale, pour établir une réserve de fonctionnement de 15 pour cent ou 100 000 US dollars, le montant le plus élevé étant retenu, et pour définir les règles concernant l'éligibilité des délégués à recevoir un financement du Fonds d'affectation spéciale pour participer aux réunions des Signataires.
30. Le mandat amendé du Fonds fiduciaire tel qu'adopté par les Signataires figure à l'Annexe 3 du CMS/Sharks/Outcome/3.10.

### **Processus d'examen**

31. L'Union européenne a présenté sa suggestion d'entreprendre un examen des performances du MdE et de ses processus établis, ainsi que d'examiner périodiquement l'Annexe 1 du MdE et de renforcer le Comité consultatif. La réunion a accueilli favorablement les suggestions et a considéré revoir cette initiative à la MOS4.